



Nos voyageurs sont maintenant sur la route et vous visiteront prochainement avec les échantillons les plus complets en fourrures, casques en imitation, calottes, gants, mitaines et souliers mous.

Vous êtes priés de bien vouloir attendre que vous ayez eu l'occasion d'examiner nos échantillons avant de placer vos commandes. Nous vous assurons que la qualité des matériaux employés et le fini des marchandises ne laissent rien à désirer.

Z. PAQUET,
... QUEBEC.

LA
Semaine Commerciale

7 SAULT-AU-MATELOT Téléphone 744.

ABONNEMENT A

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

Par année.....\$2.00
Pour 6 mois..... 1.00
Pas d'abonnement pour moins de 6 mois.
Les avis de refus d'abonnement, — il en sera de même des avis de changement d'adresse, — ne vaudront que s'ils sont adressés directement au bureau du journal, par écrit ou autrement.

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion 10c la ligne
Insertions subséquentes..... 8c. "

MESURE AGATE

Atelier Typographique

DE

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

Attention et promptitude

CARACTERES NEUFS E. VARIÉS,

PRESSES MODERNES

Impressions en tous genres, Ouvrages de goût, Papeterie de commerce, Formules de loi, Factums, Affiches et Cartes en couleurs,

Exécutés aux meilleures conditions

Spécialité : Papeterie imprimée pour Beurrieres et Fromageries.

Attention particulière pour commandes par la poste, adressées BOITE 232.

Téléphone 744.

AUX ABONNES

Prière de consulter le coupon d'adresse collé sur la première page du journal. La date inscrite en regard de votre nom indique jusqu'où votre abonnement est payé. Ecrivez nous, s.v.p., les frais de correspondance inutile, et renouvelez votre abonnement à l'échéance.

BARTHE & THOMPSON.

QUÉBEC, VENDREDI, 8 Mai 1896

A NOS ABONNÉS

On nous pardonnera sans doute aisément si le présent numéro est un peu moins complet que d'habitude. Notre excuse est le déménagement, qui est une énorme affaire pour une imprimerie.

La *Semaine Commerciale* est maintenant logée à sa nouvelle adresse : 9 rue St-Antoine, et dès cette semaine imprimée sur une presse actionnée par un moteur électrique Stanley. Notre machine à vapeur est à vendre. Avis à ceux qui cherchent une excellente occasion.

—:0:0:0:—

Nous publierons la semaine prochaine une très instructive communication sur la fabrication et la falsification des vins domestiques, par une personne de métier.

+

L'*Événement* a ces jours-ci publié une lettre de deux grands commerçants de bois de Hamilton Ont., en faveur du Parry Sound. Nous sommes heureux de voir l'unanimité aujourd'hui établie dans la presse à ce sujet.

x

Nous avons fait erreur sur le prénom de M. Menier, le nouveau propriétaire de l'île d'Anticosti. C'est Henri Menier, et non Gaston. Celui-ci est le cadet des fils du fondateur de la maison Menier, et il n'a rien à faire avec l'entreprise du Golfe.

x

On trouvera plus loin le commencement de l'étude annoncée sur le choix des meilleures races de poules pour cette province. Il est entendu que nous laissons à l'auteur l'entière responsabilité de ses conclusions, et que toute discussion sera bienvenue.

Le *Monetary Times* a publié récemment un excellent plaidoyer en faveur du système métrique. Notre confrère fait des vœux pour que le Congrès américain adopte cette méthode de supputation pour les poids et mesures, afin, dit-il, de forcer la main à l'Angleterre.

Le Canada pourrait aussi avoir son mot à dire. Le système métrique est déjà facultatif d'après nos lois, mais cet avantage reste lettre morte faute d'étalon métrique. C'est une loi sans sanction.

Nos gouvernants devraient compléter leur œuvre et établir des étalons décimaux pour poids et mesures. Les industriels qui d'ordinaire font ces sortes de fournitures au gouvernement trouveraient profit à agiter la question.

x

La Législature d'Ontario a quelque peu réformé ses lois régissant les règlements de faillite. Ainsi à l'avenir le créancier hypothécaire qui, mis en demeure par le syndic, néglige d'évaluer sa garantie pourra être forcé par le tribunal de faire l'évaluation requise, sous peine d'être forcé de sa part des deniers de la faillite. Le syndic aura douze mois pour faire sa feuille de dividende ; les inspecteurs n'auront que \$4 par jour plus leurs frais de voyage, et lorsque l'assemblée des créanciers n'aura pas voté le chiffre de la rémunération du syndic, cette rémunération sera limitée à 5%. Les commis et employés du failli pourront être appelés à rendre témoignage au sujet de ses biens.

Un autre amendement très important a été adopté : le "chattel mortgage" (hypothèque mobilière) ne vaudra que si la session, la vente ou le transport ont été accompagnés de la livraison des meubles, et le preneur devra prouver possession réelle des meubles.